



A retenir

BOTRYTIS

La maladie est déjà présente sur certaines grappes serrées ou ayant subi des éclatements. Soyez vigilants notamment si le temps continue de se dégrader et sur les situations à récolte tardive.








VERS DE LA GRAPPE

Le vol de 3^{ème} génération a débuté la semaine dernière. Soyez vigilants sur les parcelles à grappes serrées où les perforations peuvent être des porte d'entrée au botrytis avec du ciselage important.

A l'approche de la récolte, veillez au respect des DAR

METEO

Prévisions du 21 au 27 Août 2019

	Mer 21	Jeu 22	Ven 23	Sam 24	Dim 25	Lun 26	Mar 27
Températures	13 27	13 29	14 31	16 33	17 31	17 29	17 29
Tendances							

PHENOLOGIE

Stades Baggiolini (0 à 50)	36	37
Stades BBCH (0 à 100)	83	85
Descriptif des stades	Véraison	Fin véraison
Précoces *		
Tardives **		

* Variétés à débourrement précoce : CHASSELAS, DANLAS, CENTENNIAL SEEDLESS.

** Variétés à débourrement tardif : MUSCAT de HAMBOURG, RIBOL, ALPHONSE LAVALLEE, ITALIA.



Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution

Comité de validation :
Syndicat du Chasselas de
Moissac, CEFEL, Chambre
d'agriculture du Tarn-et-
Garonne, Qualisol, Chambre
régionale d'Agriculture
d'Occitanie, DRAAF
Occitanie



ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Action pilotée par le Ministère
chargé de l'agriculture et le
ministère chargé de l'écologie,
avec l'appui financier de
l'Agence Française pour la
Biodiversité, par les crédits
issus de la redevance pour
pollutions diffuses attribués au
financement du plan
Ecophyto.

BOTRYTIS (*Botrytis cinerea*)

• Situation dans les parcelles :

Les conditions sèches du mois de juillet et de début août avaient permis de stabiliser la situation sanitaire.

Mais, quelques foyers sont désormais observables sur des éclatements de baies sur des grappes serrées.

Évaluation du risque : La période de risque est en cours sur toutes les variétés notamment dans les parcelles avec grappes compactes ou celles qui doivent être conservées en chambre frigorifique.

Restez vigilants, car la période de cueillette qui démarre sur les premières variétés sera encore longue.

MILDIOU (*Plasmopora viticola*)

• Situation dans les parcelles

La situation est saine dans l'ensemble. Quelques parcelles présentant des taches de mildiou mosaïque sur cordon sont recensées. Mais les dégâts sont de faible intensité.

Évaluation du risque : La période de risque est terminée. Le feuillage peut se dégrader légèrement mais sera sans conséquences sur la récolte.

Mesures prophylactiques : Afin de limiter l'impact des sorties sur jeunes feuilles, un rognage peut encore être réalisé.

OÏDIUM (*Uncinula necator*)

• Situation dans les parcelles

Quelques symptômes sont visibles dans l'aire d'appellation, notamment sur variétés sensibles (Centennial, Exalta, Danlas).

Évaluation du risque : La période de risque est terminée sur toutes les variétés.

VERS DE LA GRAPPE (*Lobesia botrana*)

• Situation dans les parcelles

Le 3^{ème} vol a débuté sur l'appellation le 12 août, sur quelques pièges du réseau. Les captures restent néanmoins faibles.

Évaluation du risque : le piégeage a débuté semaine dernière. Soyez donc vigilants sur les situations à historique et sur les parcelles à grappes serrées qui constituent souvent des sites de ponte plus attractifs pour les vers de grappe.

Ce bulletin est le dernier de la saison – Bonne fin de campagne !

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière raisin de table du Syndicat du Chasselas de Moissac et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'agriculture du Tarn-et-Garonne, le CEFEL, Qualisol et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.